



Eric BELLOUNI, Secrétaire Général de l'Union Départementale FO du Tarn,
Céline FELIPE, secrétaire adjointe de la FNEC FP FO 81

À l'attention de Monsieur le Préfet

Objet : intervention de la BAC à l'encontre des lycéens du lycée Bellevue

Monsieur le Préfet,

L'Union Départementale FO et sa fédération la FNEC FP FO souhaitent vous faire part de son indignation à la suite des événements survenus hier aux abords de la préfecture, lors de la mobilisation de lycéens du lycée Bellevue.

Dans le cadre de cette mobilisation, les lycéens ont placé six poubelles devant l'un des portails de la préfecture. Une cheffe de service s'est rendue auprès d'eux afin de leur demander de retirer les poubelles. Les jeunes lui ont répondu qu'ils allaient y réfléchir. À la suite d'un échange entre eux, ils ont finalement décidé de maintenir les poubelles en place et de se mettre devant celles-ci.

Quelques minutes plus tard, des agents de la brigade anticriminalité (BAC) sont arrivés sur les lieux et se sont équipés, notamment de casques et de gilets pare-balles. Les organisations syndicales ont alors été informées par les services de police qu'un recours aux gaz lacrymogènes était envisagé afin de faire évacuer les lycéens.

Nous considérons que la perspective d'une telle intervention était totalement disproportionnée au regard de la situation.

En effet, le portail concerné n'est pas un accès habituel à la préfecture. Le public n'y entre pas et les personnels l'utilisent très rarement. L'entrée principale du bâtiment se situe de l'autre côté.

Au-delà de cela, au regard des faits qui nous ont été rapportés, aucun élément ne faisait état d'une agression physique de la part des lycéens ni d'un danger imminent pour l'intégrité physique des personnes présentes. Le blocage d'un accès, aussi contraignant soit-il, ne saurait à lui seul justifier que l'on envisage le recours aux gaz lacrymogènes contre des jeunes.

On ne mobilise pas la BAC avec la perspective de gazer des lycéens pour un blocage matériel, en l'absence de menace physique avérée justifiant une telle réponse. Une intervention de cette nature ne peut être envisagée à la légère et doit être appréciée au regard des circonstances concrètes, de la nécessité des moyens employés et des possibilités de dialogue.

Nous vous rappelons que ces jeunes ont 15 à 16 ans et qu'ils n'étaient munis que de pancartes. Ce ne sont pas des « criminels ».

En tout état de cause, nous dénonçons fermement cette perspective et nous vous demandons des explications sur les conditions dans lesquelles ce dispositif a été décidé ou envisagé, ainsi que sur les consignes données aux forces de l'ordre.

Nous dénonçons fermement cette approche et considérons qu'une telle situation aurait dû être gérée en privilégiant le dialogue et la recherche d'une solution pacifique.

Nous attendons également que les enseignements de cet événement soient tirés afin que les futures mobilisations puissent être gérées de manière proportionnée, en privilégiant systématiquement le dialogue et la désescalade.

Notre organisation syndicale entend ainsi vous faire part clairement de son opposition à une réponse qui, au regard des circonstances décrites, nous paraît injustifiée et inacceptable.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Eric BELLOUNI pour l'Union Départementale FO 81
Céline FELIPE pour la FNEC FP FO 81